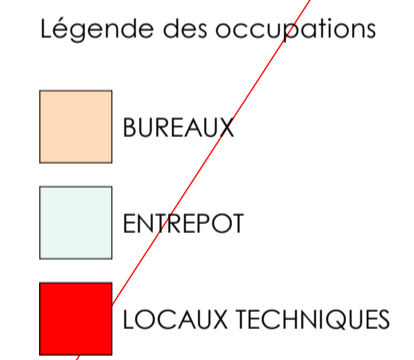
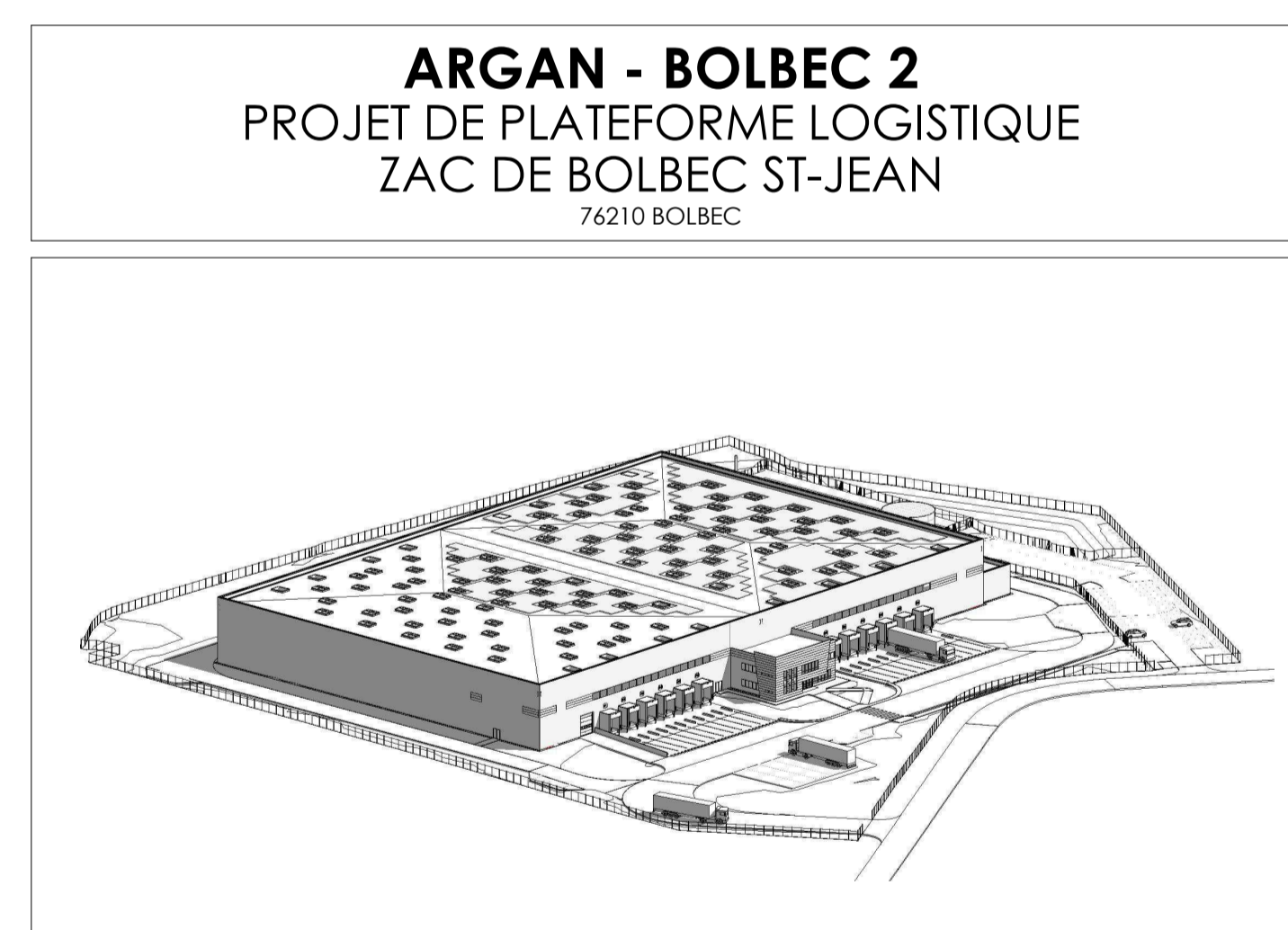


PC2b - Légende des réseaux VRD

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous...
Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.
Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.
Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.



SOLS - Surfaces des extérieurs				
Fonction	Commentaires du type	Description	Niveau	Surfaces
Extérieur	BASSINS	Basin de tamponnement	RDC	1084 m ² 1084 m ²
Extérieur	Espaces verts	Bonde gravillonnée	RDC	287 m ² 287 m ²
Extérieur	VOIRIES	Aire de béquillage	RDC	1774 m ²
Extérieur	VOIRIES	Trottoir	RDC	422 m ²
Extérieur	VOIRIES	Voie lourde	RDC	2485 m ²
Extérieur	VOIRIES	Voie légère	RDC	1556 m ²
Extérieur	VOIRIES	Voie pompier	RDC	3158 m ²
				9594 m ² 10965 m ²



DEMANDEUR : 	ARCHITECTE :
BUREAU ICPE : 	PAYSAGISTE :
BET THERMIQUE : 	

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE PRINCIPE DES VRD

Conception: NB Approuvé par: -
 ECHELLE: 1 : 500 DATE: 12/07/2021 FORMAT: A1 PC2 VRD
 1744 - A26-GL - ARC - PC